

ACTES DE NATURE RÉGLEMENTAIRE

Les délibérations en texte intégral sont disponibles sur demande à la Direction ressources et organisation du Port autonome de Strasbourg, 25 rue de la Nuée Bleue, CS 80407, 67002 STRASBOURG Cedex (Tél. + 33 (0)3 88 21 74 02 – Fax + 33 (0)3 88 23 56 57 - pas@strasbourg.port.fr).

Séance du Conseil d'administration du 21 mars 2014

Lors de la séance du 21 mars 2014, le Conseil d'administration du Port autonome de Strasbourg, après en avoir délibéré, a pris les décisions dans les affaires suivantes :

- 1.- Ouverture de la séance – excuses
- 2.- Procès-verbal de la séance du 24 janvier 2014
- 2bis.- Constitution d'un Bureau provisoire du Conseil d'administration (période courant du 30 mars 2014 à la date de la prochaine séance du Conseil d'administration, soit le 27 juin 2014)
- 3.- Budget rectificatif n° 2 – exercice 2013
- 4.- Approbation du compte financier 2013
- 5.- Nouveau siège, éléments financiers sur la maîtrise du risque
- 6.- Date des élections des représentants du personnel au CA du PAS
- 7.- PEPS, ajustement du financement d'actions du Plan de Déplacements Inter-Entreprises (PDIE)
- 8.- Strasbourg Evènements, vente des actions détenues par le PAS
- 9.- Rapports d'activité

APPROBATION PAR LE BUREAU DU CA EN DATE DU 4 FÉVRIER 2014

- Direction transport de passagers -BATORAMA
Barèmes 2014 - tarif applicable au PASS STRASBOURG
- A.S.P.A. - Association sportive du Port autonome de Strasbourg et de la Navigation
Subvention de fonctionnement pour l'année 2014

PAS

- Validation du programme de financement 2013-2015
Participation du PAS à un projet RTE-T « Schéma directeur pour le GNL sur l'axe Rhin-Main-Danube »
- Participation au Projet INTERREG IV B NWE - Projet « CODE 24 - Corridor Development Rotterdam-Genoa »

10.- Date de la prochaine séance

La prochaine séance du conseil d'administration est fixée au 27 juin 2014 à STRASBOURG.

—